

## **Assemblée Parlementaire Euro-méditerranéenne**

### **Première session**

**(Le Caire, Egypte 12-15 mars 2005)**

### **Déclaration finale**

**1- La première session de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) a été tenue au Caire, du 12 au 15 mars 2005 sur l'invitation de l'Assemblée du peuple égyptienne, en résultat de l'aboutissement de la session inaugurale de l'APEM en mars 2004, et les décisions prises par le Bureau de l'APEM.**

**2- Les délégations officielles des dix parlements des partenaires méditerranéens, des parlements des Etats membres de l'UE et du Parlement européen ont pris part aux délibérations. Des représentants des parlements libyen, mauritanien, roumain et bulgare ont été invités en observateurs, et comme invités spéciaux l'Union parlementaire arabe, l'Union interparlementaire et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.**

**3 La première session de l'APEM était présidée par Dr. Ahmed Fathi Sorour, président de l'Assemblée du peuple égyptienne et président de l'APEM. Les trois comités permanents de l'APEM ont tenu des réunions parallèles le 12 mars et étaient présidés par Mme Tokia Saifi (Commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'Homme), Docteur Hashim El-Dabbas (Commission Economique, Financière, des Affaires sociales et de l'Education) et conjointement par M. Miloud Chorfi et M.**

**Mohamed El-Mansouri (Commission de la Promotion de la Qualité de la Vie, des Echanges Humains et de la Culture).**

**4- La séance inaugurale de l'APEM a été tenue le matin du 14 mars. Le discours d'inauguration a été présenté par Dr. Ahmed Fathi Sorour, président de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. La séance d'inauguration a écouté des interventions par M. Nicolas Schmit ministre délégué pour les Affaires étrangères et l'Immigration du Luxembourg, actuellement Président en exercice du Conseil de l'Union Européenne, sur le thème "Revue du processus de Barcelone"; par M. Ahmed Aboul Gheit, ministre des Affaires étrangères de la République Arabe d'Egypte; par Mme Margot Wallstrom, vice présidente de la Commission européenne, sur "La politique de voisinage européen et le partenariat euro-méditerranéen"; par M. Amre Moussa, secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, sur " Le processus de Barcelone et le partenariat stratégique de l'UE avec les pays méditerranéens"; et M. Fouad Mubaza'a, président de la chambre des Députés tunisienne sur les "Vues des partenaires méditerranéens quant au Partenariat stratégique de l'UE". Un débat a suivi chaque allocution et a montré le grand intérêt des membres de l'APEM dans le processus de Barcelone et leur empressement à donner une nouvelle impulsion au Processus dans la période précédant le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Déclaration de Barcelone.**

**5- La séance de travail d'APEM a été tenue dans l'après midi du 14 mars. Les présidents des trois comités permanents d'APEM ont présenté les rapports finals de leurs comités respectifs à la séance plénière de l'APEM. M. Tragott Schofthaler, directeur exécutif de la "Fondation**

euro-méditerranéenne d'Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures" a fait une allocution devant la séance plénière.

6- Le débat général à la séance plénière s'est focalisé sur le principal thème de la première session: "Le Partenariat stratégique de l'UE avec la Méditerranée et le Moyen Orient, et la Politique de voisinage européenne", et sur les rapports finals des Comités permanents.

7- Les débats sur les allocutions présentées à la séance inaugurale et le débat général à la séance de travail ont permis aux participants de:

- (a) Mettre l'accent sur l'importance du Processus de Barcelone comme principal instrument pour le partenariat et le dialogue entre les partenaires euro-méditerranéens.
- (b) Accueillir favorablement la décision des ministres des Affaires étrangères des Etats euro-méditerranéens à la Haye le 30 novembre 2004 que 2005 sera l'année de la Méditerranée.
- (c) Noter avec satisfaction la Déclaration de Tunis de la Ligue Arabe sur "La marche de développement, modernisation et réforme" comme cadre principal pour les efforts des partenaires arabes de la Méditerranée dans la poursuite de réformes politiques, économiques sociales et éducationnelles et pour leur coopération avec les partenaires internationaux dans l'appui de ces réformes.
- (d) Se féliciter du progrès réalisé dans le développement de la politique de voisinage européenne, en tant que politique pour renforcer le Processus de Barcelone, pourvu qu'elle n'éclipse pas les principes d'égalité,

coresponsabilité, respect mutuel, solidarité et coopération, ni le cadre multilatéral de Barcelone.

- (e) Insister sur l'importance qu'ils attachent à la Conférence extraordinaire euro-méditerranéenne qui célébrera le dixième anniversaire du Processus de Barcelone en novembre 2005, et à la contribution substantielle de l'APEM à cette conférence.
- (f) Rappeler les principes contractés à la Déclaration de Barcelone, entre autres, que les partenaires euro-méditerranéens devaient "s'abstenir, conformément aux règles de la loi internationale, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire; respecter la qualité souveraine et tous les droits inhérents à leur souveraineté; développer la règle de la loi et de la démocratie dans leurs systèmes politiques, tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'eux à choisir et développer librement son propre système politique, socioculturel, économique et judiciaire".
- (g) Le débat parlementaire est basé sur un échange libre et franc des vues sur les matières politiques; le droit souverain et la démocratie en sont les principes gouvernants.
- (h) Souligner le principe de copropriété du Processus de Barcelone et la requête souvent répétée des partenaires méditerranéens pour participer pleinement dans la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le cadre du Processus de Barcelone.
- (i) Salue l'introduction de clauses de non-prolifération des armes de destruction massive dans les prochains accords et plans d'actions; souligne le fait

que de telles mesures doivent être mises en œuvre par tous les partenaires sans exception en vue de faire de la Méditerranée une zone sans armes de destruction massive.

- (j) Engager l'Union Européenne à renforcer ses efforts en vue d'assurer que les ressources financières allouées à la région méditerranéenne dans le cadre de la perspective financière 2007-2013 atteignent le volume nécessaire permettant de poursuivre la modernisation dans les pays des partenaires méditerranéens.
- (k) Réaffirmer leur engagement à une solution négociée convenue entre les parties au conflit israélo-palestinien conformément à la carte de route et aux accords de Sharm El-Sheikh et félicite l'Egypte pour avoir convoqué cette réunion; réitère qu'une paix juste, durable et globale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de la conférence de Madrid, et le principe de la terre pour la paix, devraient guider les négociations vers la solution des deux Etats, et qu'une paix globale doit inclure la Syrie et le Liban.
- (l) Exhorter l'Union Européenne à jouer un rôle politique plus prononcé dans le règlement paisible du conflit arabo-israélien, vu les intérêts stratégique, politique, sécuritaire, économique et culturel de l'UE dans la région, et l'impact positif de la paix sur l'ensemble des relations euro-méditerranéennes.
- (m) Inviter les parties iraqiennes à participer pleinement et activement aux processus politiques en cours, et à la formulation d'une constitution iraqienne qui satisfasse les aspirations du peuple iraqien dans un

**système démocratique, et dans un Iraq libre, paisible, souverain, unifié et prospère.**

- (n) Demande l'utilisation de tous les moyens pour encourager et faciliter le flux d'investissements directs européens dans la région méditerranéenne.**
- (o) Souligner la nécessité pour une assistance technique et financière, un accès plus facile pour l'exportation agricole et industrielle de la Méditerranée vers les marchés de l'UE, et la traduction pratique du bénéfice de facilitation des quatre libertés par les partenaires méditerranéens en actions, en conformité avec la communication de la Commission du 11 mars 2003, et dans la période préparatoire pour l'achèvement de la Zone euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici à 2010.**
- (p) Invite les commissions de l'APEM à examiner la proposition relative à l'instauration d'un mécanisme de protection civile pour combattre les désastres naturels et faits par l'homme, et de soumettre des propositions à cet égard à l'issue de consultations et d'opinions appropriées venant de la part d'experts nationaux des Etats signataires du Processus de Barcelone, ainsi que de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne y compris, inter alia, la mise en œuvre d'un système d'alerte avancée pour la protection civile de la Méditerranée et de l'Atlantique.**
- (q) Insister sur l'importance du rôle de la Fondation euro-méditerranéenne d'Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures en matière de promotion de la compréhension mutuelle entre les peuples euro-**

méditerranéens, d'élimination des préjugés et des stéréotypes, de renforcement du pluralisme et du respect pour "autrui", de projection de l'héritage commun de la région euro-méditerranéenne, et d'approfondissement du rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales en tant que propulseurs pour le développement, la modernisation, la réforme et la compréhension et le respect mutuels.

8- La séance de clôture a été tenue le matin du 15 mars 2005. La séance a voté sur les amendements et adopté la Résolution finale de la Première session (Texte en annexe).

9- M. Josep Borrell Fontelles, président du Parlement européen a présenté les commentaires de conclusion à la séance de clôture. Dr. Ahmed Fathi Sorour, président de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, a prononcé une déclaration de clôture. La présidence de L'APEM sera remise le 23 mars 2005 et pour une durée d'un an à M. Josep Borrell Fontelles, président du Parlement européen.

10- Les participants ont exprimé leurs remerciements sincères à la République arabe d'Egypte et à l'Assemblée du peuple pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la Première session d'APEM. Ils ont exprimé leurs remerciements particuliers au Dr. Ahmed Fathi Sorour, président d'APEM, pour ses efforts dévoués durant le mandat de sa présidence et pour la manière judicieuse dont il a dirigé les débats de la Première Session d'APEM. Ils ont noté avec plaisir l'invitation du Parlement européen pour accueillir la Deuxième Session d'APEM à Bruxelles, ainsi que la Session extraordinaire envisagée, en vue de

**célébrer le Dixième Anniversaire du Processus de Barcelone qui devrait préférablement se tenir dans la région partenaire méditerranéenne.**

**11- L'Assemblée a chargé son président de faire suivre cette Déclaration, de même que les annexes y jointes, aux présidents des parlements et aux gouvernements des 35 membres du Processus de Barcelone, à ceux de Libye, de Mauritanie, de Roumanie, de Bulgarie et à l'UE et autres institutions participantes.**

-----